



MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE 60590

Place Angèle Boutigny

Tél. 02 32 55 21 57

Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h

E-mail : mairierag60@orange.fr

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont-en-Vexin

Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE Compte-rendu de la réunion du mardi 26 mars 2019 à 20h00

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Eragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MASURIER Didier, Maire.

Etaient présents : MM. les conseillers municipaux:

MASURIER Didier	LETIERCE Luc	MICHALCZYK Bernard
	PICARD Sophie (absente)	PIGEARD Isabelle
LOHEAC Patrice (excusé)	HÉE David (excusé)	RATEAU Laurent
KER BIDI Marie-Dominique (absente)	RATEAU Sophie	ROCHE Freddy
POQUET Daniel (excusé)	PIRIOU Jean-Paul	DEBAUDRE Annie (absente)

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : HÉE David, LOHEAC Patrice, POQUET Daniel

Absents : KER BIDI Marie-Dominique, PICARD Sophie, DEBAUDRE Annie

Pouvoirs : POQUET Daniel à MICHALCZYK Bernard

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Monsieur MICHALCZYK Bernard pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

1. Approbation des comptes de gestion de la Commune et Service des eaux par Valérie LEDRU, Trésorière

Monsieur LETIERCE Luc prend la parole.

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

9 conseillers sont « Pour »

2. Comptes administratifs 2018 de la Commune et du Service des eaux

Monsieur LETIERCE Luc prend la parole.

Le conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 de la Commune et du service des eaux, dressés par Monsieur Didier MASURIER, Maire, après s'être fait présenter les Budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		360 205.96 €		19 963.20 €	- €	380 169.16 €
Opérations de l'exercice	314 187.52 €	349 402.44 €	9 280.03 €	377.33 €	323 467.55 €	349 779.77 €
Totaux	314 187.52 €	709 608.40 €	9 280.03 €	20 340.53 €	323 467.55 €	729 948.93 €
Résultat de clôture (=CA)		395 420.88 €		11 060.50 €		406 481.38 €

Besoin de financement

Excédent de financement

11 060.50 € au compte 001 investissement dépenses BP 2019
11 060.50 € au compte 001 investissement recettes BP 2019

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent total de financement

1°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

- € au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission titre de recette.

395 420.88 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2019

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	221 519.33 €			14 776.96 €	221 519.33 €	14 776.96 €
Opérations de l'exercice	160 034.95 €	121 785.65 €	40 527.97 €	44 752.00 €	200 562.92 €	166 537.65 €
Totaux	381 554.28 €	121 785.65 €	40 527.97 €	59 528.96 €	422 082.25 €	181 314.61 €
Résultat de clôture (=CA)	259 768.63 €			19 000.99 €	240 767.64 €	

Besoin de financement au compte 001 investissement dépenses BP 2019
 Excédent de financement 19 000.99 € au compte 001 investissement recettes BP 2019

Restes à réaliser - €

Besoin de financement des restes à réaliser
 Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

!* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission titre de recette.

259 768.63 € au compte D002 Déficit de fonctionnement reporté BP 2019

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestions relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le maire quitte la séance et ne participe pas au vote.
8 conseillers sont « Pour »**

3. Affectation du résultat du compte administratif 2018 de la commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 395 420.88 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNE	
A. Résultat de l'exercice :	35 214.92€
B. Résultats antérieurs de l'exercice :	
R002 du compte administratif (si excédent)	360 205.96€
C. Résultat à affecter : A.+B.	395 420.88€
D. Solde d'exécution d'investissement	11 060.50€
Solde d'exécution cumulé d'investissement :	0.00€
D001 (Besoin de financement)	0.00€
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement =D.+E.	0.00€
Affectation = C	395 420.88€
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00€
Report en fonctionnement R002	395 420.88€

9 conseillers sont « Pour »

4. Affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget de l'eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'exploitation de -38 249.30€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 DU SERVICE DES EAUX	
a. Résultat de l'exercice :	-38 249.30€
c. Résultats antérieurs de l'exercice :	
R002 du compte administratif (si excédent)	-221 519.33€
Résultat à affecter : a.+c.	-259 768.63€
e. Solde d'exécution d'investissement	19 000.99€
D001 (Besoin de financement)	0.00€
R001 (excédent de financement) :	0.00€
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement =e.+f.	0.00€
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00€
Deficit reporté en exploitation R002	-259 768.63€

9 conseillers sont « Pour »

5. Taux d'imposition 2019 des quatre taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote, à l'unanimité, les taux d'imposition identiques à 2018 pour les quatre taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 16.43%

Taxe foncière bâti : 4.05%

Taxe foncière non bâti : 13.89%

Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) : 14.45%

9 conseillers sont « Pour »

6. Fixation du prix de l'eau potable à compter du 1er janvier 2019.

Vu les précédentes délibérations du Conseil Municipal en date du 09 avril 2014, du 15 mars 2016 et du 30 mars 2017 et 27 mars 2018 fixant le prix de l'eau potable.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le prix du mètre cube d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à compter du 1^{er} janvier 2019, le prix de l'eau potable et de l'assainissement comme suit :

- Abonnement par an: 2,00 Euros par mois
- Coût du m³ d'eau : 2,00 Euros
- Taxe d'assainissement : 3,00 Euros le m³
- Garantie fuite après compteur (facultative) : 15,00 € par an

Il n'y a pas de changement par rapport à 2018.

Auxquels s'ajoutent les taxes obligatoires de l'agence de l'eau qui sont actuellement de :

- Redevance de pollution domestique 0.38 Euros le m³
- Redevance modernisation de réseau 0.185 Euros le m³
- Redevance prélèvement 0.066 Euros le m³

9 conseillers sont « Pour »

7. Budget Primitif 2019 de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

• **Décide** d'approuver les propositions de Monsieur le Maire, pour le budget primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ⇒ 732 972 € en section de fonctionnement
- ⇒ 234 990 € en section d'investissement

9 conseillers sont « Pour »

8. Budget Primitif 2019 du Service des Eaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

• **Décide** d'approuver les propositions de Monsieur le Maire pour le budget primitif 2019 du service des eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ⇒ 427 986€ en section de fonctionnement
- ⇒ 65 904€ en section d'investissement

9 conseillers sont « Pour »

9. Subvention pour le Centre social rural du Vexin Thelle 2019

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Centre Social Rural du Vexin-Thelle qui précise le montant de la subvention pour la participation des enfants de la commune d'Éragny-sur-Epte à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2019.

Soit :

- Périscolaire : 0€
- Extrascolaire (vacances et mercredis) : 242€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'opter pour le versement de 242€
- **Accorde** donc une subvention de 242€ au Centre Social Rural du Vexin-Thelle
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce service

Les crédits seront prévus au budget primitif 2019, à l'article 6574

9 conseillers sont « Pour »

10. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif – exercice 2018

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'exercice 2018
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

9 conseillers sont « Pour »

Questions diverses

- Tableau pour les élections européennes du 26 mai 2019

La séance est levée à 20h52

Le 28 mars 2019
Le Maire, Didier MASURIER